



Construction d'un mur mitoyen

Par **papayou2b**, le **27/08/2010 à 10:35**

Bonjour,

Je voudrais faire construire un mur mitoyen avec mon voisin, celui ci est plutôt récalcitrant sous prétexte que ce n'est pas joli. Je pense que c'est certainement une question financière.

Si je construis ce mur suis je en droit de lui demander la la moitié des frais engagés ?

Merci pour votre réponse

Par **mimi493**, le **27/08/2010 à 16:41**

un mur mitoyen est à cheval sur les deux propriétés. Vous n'avez pas le droit de construire sur la propriété d'un autre sans son autorisation explicite et par écrit (le silence vaut refus)
Vous n'avez aucun moyen de contraindre le voisin à accepter un mur mitoyen, ni à l'obliger à payer sa construction.

Si vous voulez un mur, vous le construisez sur votre terrain, à vos frais exclusifs, et il ne sera pas mitoyen (vous devrez entretenir les deux cotés à vos frais exclusifs). Allez voir en mairie, les murs ont une hauteur maxi.

Si vous tenez tant que ça à un mur mitoyen, vous proposez par écrit à votre voisin, de le construire à vos seuls frais. S'il ne répond pas ou refuse, vous ne pourrez pas le construire.